

POUR BIEN VOIR L'EXPOSITION

Les guides de l'exposition ne manquent pas ; mais quel est le plus substantiel, le plus complet et le plus pratique ? Quel est celui qui offre le plus d'avantages à son acheteur ? C'est évidemment le PARIS-EXPOSITION publié par l'Almanach-Hachette et mis en vente à la Librairie de la Journal de Roubaix.

Chronique Locale ROUBAIX

De nos numéros comprenant six pages ne doit être vendu que CINQ centimes.

NOS GYMNASTES A LA XXVIEME FETE FEDERALE. — Nos lecteurs ont déjà vu sous les yeux la longue liste des récompenses obtenues à la XXVIème fête fédérale de gymnastique par les sociétés de notre région.

On ne saurait jamais trop louer, consacrer aussi fidèlement que dans la circonstance à la XXVIème fête fédérale de gymnastique par les sociétés de notre région.

On ne saurait jamais trop louer, consacrer aussi fidèlement que dans la circonstance à la XXVIème fête fédérale de gymnastique par les sociétés de notre région.

On ne saurait jamais trop louer, consacrer aussi fidèlement que dans la circonstance à la XXVIème fête fédérale de gymnastique par les sociétés de notre région.

On ne saurait jamais trop louer, consacrer aussi fidèlement que dans la circonstance à la XXVIème fête fédérale de gymnastique par les sociétés de notre région.

On ne saurait jamais trop louer, consacrer aussi fidèlement que dans la circonstance à la XXVIème fête fédérale de gymnastique par les sociétés de notre région.

On ne saurait jamais trop louer, consacrer aussi fidèlement que dans la circonstance à la XXVIème fête fédérale de gymnastique par les sociétés de notre région.

On ne saurait jamais trop louer, consacrer aussi fidèlement que dans la circonstance à la XXVIème fête fédérale de gymnastique par les sociétés de notre région.

On ne saurait jamais trop louer, consacrer aussi fidèlement que dans la circonstance à la XXVIème fête fédérale de gymnastique par les sociétés de notre région.

On ne saurait jamais trop louer, consacrer aussi fidèlement que dans la circonstance à la XXVIème fête fédérale de gymnastique par les sociétés de notre région.

accordé à la société qui obtient le plus grand nombre de points dans le premier groupe, et à la Roubaissienne est dans le cas, ou bien faut-il proclamer victorieuse la société qui, dans l'un des groupes, proclame, ou second, obtient le plus grand nombre de points, et alors, etc. à la Patriote et de Croix, que revient le prix d'honneur ?

La question, il nous semble, aurait pu être tranchée avant la fête et cela aurait évité bien des malentendus. Malheureusement, elle ne l'a pas été ; quand nous avons quitté Paris, mercredi soir, elle ne l'était pas encore, et à l'heure où nous écrivions, la fameuse question est toujours pendante.

Alors, le prix d'honneur n'a pas été décerné ? Mais non ! Il faut croire qu'actuellement le jury délibère toujours.

La chose présente un grand intérêt pour nous, car deux sociétés, la Patriote et la Roubaissienne ont également sur les rangs et nous rien revendique, veulent s'en rapporter à la décision supérieure qui va intervenir, chacune attend et espère.

LE SUCCES DE L'ANCIENNE. — AU CONCOURS DE PARIS. — La société de gymnastique l'« Ancienne » qui avait envoyé à Paris une petite délégation pour la représenter à la fête fédérale, y a remporté un magnifique succès.

Deux de ses membres, MM. Félix Chyssel et Henri Delattre, ont obtenu chacun un prix individuel dans le championnat national individuel, se classant quatrième et cinquième des gymnastes du Nord, sur près de deux cents concurrents.

Dans le championnat national des jeux olympiques, MM. Henri Moerman et Ch. Ross ont obtenu également un prix, dont le dix-neuvième à M. Henri Moerman. Ce dernier concours comprenait quarante-trois concurrents.

M. Alphonse Manche obtient un prix simple individuel. Nous ne pouvons que féliciter l'« Ancienne », d'être parvenue à un tel résultat. La société entière espère pouvoir prendre part prochainement à un concours international.

PELERINAGE AU SACRE-COEUR. — Les tertuliers de Saint-François de la Fraternité des hommes assisteront dimanche prochain, 10 courant, à sept heures, à la messe de pélerinage qui sera dite à leur intention en l'église du Sacré-Coeur.

LES ENFANTS AU SANATORIUM DE SAINT-PIERRE. — Jeudi, MM. les docteurs Panselin et Delattre, ont examiné les enfants des écoles municipales, dont les parents ont demandé l'envoi au Sanatorium de Saint-Pierre.

Etant présents : MM. Henri Carrette, maire, Henri Thérin et Van Waerebeke, adjoints et Louis Catrice, vice-président de la Commission des Ecoles, 155 garçons et 42 filles ont été désignés pour séjourner au Sanatorium, pendant un mois, à partir du 15 juin.

SOCIETE DES ANCIENS COMBATTANTS 70-71. — La Commission administrative des Combattants de 1870-71 l'« Ancienne » nous prie de rappeler aux sociétaires que la réunion trimestrielle et obligatoire aura lieu, dimanche prochain, 10 juin, au café Jandore, à dix heures du soir précises. Ordre du jour : Paiement des cotisations ; communications importantes ; admission de nouveaux membres.

L'ABATTOIR. — Pendant le mois de mai, il a été abattu, 627 bœufs, vaches ou taureaux, 417 veaux, 444 moutons, 700 porcs, 92 chèvres, 3 mules. Un bœuf, un veau, un porc, un mouton, un chamois, un agneau, un cerf, ont été abattus, et ont été envoyés à la boucherie de la ville.

AU CERCLE HORTICOLE DE ROUBAIX. — Le Cercle Horticole de Roubaix a réuni, en assemblée générale, dimanche prochain, 10 juin, à cinq heures très-précises du soir, au siège de la société, rue du Vieil-Aubevoir, café Fourmies. Voici l'ordre du jour :

1. — Lecture du procès-verbal et de courir ; 2. — Lecture et discussion d'un projet de règlement pour la formation d'une section d'assurance mutuelle en cas de décès, au moyen d'une cotisation de dix centimes par semaine ; 3. — Tombola gratuite de plantes variées au profit des sociétaires présents.

plus de 4 kilomètres, le cheval a cessé l'effortement. Ces mirages qu'il n'a pas fait plus de six mètres.

UNE TENTATIVE DE SUICIDE. — Un jeune homme de 16 ans, Alphonse Raimbert, marchand de journaux, qui demeurait chez M. Sauvage, marchand de journaux également, rue Pierre-Motte, a tenté de mettre fin à ses jours, jeudi, vers une heure de l'après-midi, en absorbant de l'acide sulfurique, autrement dit vitriol. Il a reçu, aussitôt, les soins de M. le docteur Bernard, qui a été nécessairement son transféré à l'hôpital. Le jeune désemparé s'est fait des brûlures graves à l'intérieur du corps, mais on ne peut pas dire de l'issue de sa vie. On ne connaît pas la cause de cette tentative de suicide.

UN GÂMIN FOURRIVIER POUR VOL. — Arthur Nannens, âgé de 10 ans, demeurant rue Darbo, cour Thierghien, a été arrêté, mercredi soir, pour l'inculpation de vol de charbon, au préjudice de la Compagnie du gaz. Conduit au commissariat de police du premier arrondissement, il a été relâché par M. Laché, commissaire, à cause de son jeune âge.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Dans l'atelier de construction de MM. Meyer et Houillon, fondeurs ouvriers, Fernand Proux, âgé de 30 ans, demeurant rue Desfer-Rochereau, s'est fait de nombreuses contusions en tombant d'une échelle. M. le docteur Lepers a prescrit un blessé six jours de repos.

Le courrier de l'établissement de MM. G. Page frères, fabricant, a été blessé au gros orteil du pied gauche par la chute du plomb. M. le docteur Boudou, qui a examiné le blessé, Dehaes, âgé de 13 ans, demeurant rue de Lezay, lui a ordonné six jours de repos.

L'un des ouvriers de MM. Ernault-Bayart frères, apprêteurs, s'est fait des contusions au côté gauche en tombant sur le bord d'une cuve. M. le docteur Piquet a examiné l'ouvrier, Prudent Delidique, âgé de 25 ans, demeurant rue Huil, et lui a ordonné huit jours de repos.

Dans la teinturerie de M. Léon Allart, s'est blessé au pied gauche en tombant. L'ouvrier, Alfred Legendre, âgé de 28 ans, demeurant rue Faidherbe, à Wattrelos, a été l'objet des soins de M. le docteur Druenne, qui lui a prescrit huit jours de repos.

Henri Lecotte, âgé de 32 ans, demeurant rue d'Agier, à Croix, travaillant pour le compte de M. Motte-Delecluse frères, teinturiers-apprêteurs, s'est blessé en tombant dans un tonneau de bois, qui lui a été ouvert par M. le docteur Dubar.

Un signeur de cartes de la filature de MM. Motte-Besut fils, a été blessé au médus de la main gauche, pendant son travail. M. le docteur Piquet, qui a examiné le blessé, Isidore Coutry, âgé de 26 ans, demeurant rue Newton, lui a ordonné quinze jours de repos.

Dans la teinturerie de M. Edmond Deschepper, l'un des ouvriers, Emile Romens, âgé de 18 ans, demeurant à Leers, s'est blessé à la cheville gauche, en portant une pièce de tissu. Il devra subir six semaines de repos prescrites par M. le docteur Piquet.

Un teinturier de l'établissement de M. Edmond Brovays-Deguyter a été de 27 mètres à hauteur de 3 mètres, le blessé Jules Torrens, âgé de 23 ans, demeurant rue de la Paix, lui a ordonné deux jours de repos.

Un tisserand, Augustin Doize, âgé de 28 ans, demeurant rue de la Campagne, occupé dans l'établissement de MM. Ternay et fils, a eu le médus de la main gauche écrasé par son métier. Il devra subir quinze jours de repos prescrites par M. le docteur Godefroy.

Georges Potté, âgé de 19 ans, demeurant rue de l'Alma, 10, occupé chez MM. Léon Clerc et Ploy, négociants, a été blessé au pied gauche par un clou. M. le docteur Dupré lui a prescrit huit jours de repos.

Un camionneur de la maison de M. J. Wintreber, en manœuvrant un tonneau d'huile à la gare, s'est blessé à la main gauche. M. le docteur Labbe a examiné le blessé, Joseph Decuyper, âgé de 28 ans, demeurant rue Bayart, et lui a prescrit un mois de repos.

Pierre Flanci, demeurant rue Pierre-de-Roubaix, travaillant pour le compte de M. Georges Leclercq, négociant en bois, s'est blessé au genou droit pendant son travail. Un repos de quinze jours lui a été prescrit par M. le docteur Butruille.

Un apprêteur de l'établissement de MM. Hannart frères, s'est blessé en tombant. M. le docteur Derville, qui a examiné le blessé, Henri Bourgois, âgé de 36 ans, demeurant rue de Blanchonville, cour Moreau, lui a ordonné six jours de repos.

Le Conseil municipal se réunira lundi prochain, à cinq heures du soir, pour la formation des budgets, pour 1901, de la commune et du Bureau de Bienfaisance.

UNION SOCIALE ET PATRIOTIQUE DE LYS. — Le Comité nous adresse la communication suivante : « Section de la Justice : rue de Bois, chez M. Achille Thiry ; section de Centre : rue de Bois, chez Mme Mesdach ; section de la Gare : rue de Bois, chez Mme veuve Debarre ; section de Colyès : chez Mme veuve Debarre ; section de l'Église : rue de Bois, chez M. Auguste Vanhamme ; section de Odeum : chez M. Louis Dubus ; section de la Place : chez M. Jules Cornu ; section de l'Église : chez M. Desmalles.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal se réunira lundi prochain, à cinq heures du soir, pour la formation des budgets, pour 1901, de la commune et du Bureau de Bienfaisance.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Dans l'atelier de construction de MM. Meyer et Houillon, fondeurs ouvriers, Fernand Proux, âgé de 30 ans, demeurant rue Desfer-Rochereau, s'est fait de nombreuses contusions en tombant d'une échelle. M. le docteur Lepers a prescrit un blessé six jours de repos.

Le courrier de l'établissement de MM. G. Page frères, fabricant, a été blessé au gros orteil du pied gauche par la chute du plomb. M. le docteur Boudou, qui a examiné le blessé, Dehaes, âgé de 13 ans, demeurant rue de Lezay, lui a ordonné six jours de repos.

L'un des ouvriers de MM. Ernault-Bayart frères, apprêteurs, s'est fait des contusions au côté gauche en tombant sur le bord d'une cuve. M. le docteur Piquet a examiné l'ouvrier, Prudent Delidique, âgé de 25 ans, demeurant rue Huil, et lui a ordonné huit jours de repos.

Dans la teinturerie de M. Léon Allart, s'est blessé au pied gauche en tombant. L'ouvrier, Alfred Legendre, âgé de 28 ans, demeurant rue Faidherbe, à Wattrelos, a été l'objet des soins de M. le docteur Druenne, qui lui a prescrit huit jours de repos.

Henri Lecotte, âgé de 32 ans, demeurant rue d'Agier, à Croix, travaillant pour le compte de M. Motte-Delecluse frères, teinturiers-apprêteurs, s'est blessé en tombant dans un tonneau de bois, qui lui a été ouvert par M. le docteur Dubar.

Un signeur de cartes de la filature de MM. Motte-Besut fils, a été blessé au médus de la main gauche, pendant son travail. M. le docteur Piquet, qui a examiné le blessé, Isidore Coutry, âgé de 26 ans, demeurant rue Newton, lui a ordonné quinze jours de repos.

Dans la teinturerie de M. Edmond Deschepper, l'un des ouvriers, Emile Romens, âgé de 18 ans, demeurant à Leers, s'est blessé à la cheville gauche, en portant une pièce de tissu. Il devra subir six semaines de repos prescrites par M. le docteur Piquet.

Un teinturier de l'établissement de M. Edmond Brovays-Deguyter a été de 27 mètres à hauteur de 3 mètres, le blessé Jules Torrens, âgé de 23 ans, demeurant rue de la Paix, lui a ordonné deux jours de repos.

Un tisserand, Augustin Doize, âgé de 28 ans, demeurant rue de la Campagne, occupé dans l'établissement de MM. Ternay et fils, a eu le médus de la main gauche écrasé par son métier. Il devra subir quinze jours de repos prescrites par M. le docteur Godefroy.

Georges Potté, âgé de 19 ans, demeurant rue de l'Alma, 10, occupé chez MM. Léon Clerc et Ploy, négociants, a été blessé au pied gauche par un clou. M. le docteur Dupré lui a prescrit huit jours de repos.

Un camionneur de la maison de M. J. Wintreber, en manœuvrant un tonneau d'huile à la gare, s'est blessé à la main gauche. M. le docteur Labbe a examiné le blessé, Joseph Decuyper, âgé de 28 ans, demeurant rue Bayart, et lui a prescrit un mois de repos.

Pierre Flanci, demeurant rue Pierre-de-Roubaix, travaillant pour le compte de M. Georges Leclercq, négociant en bois, s'est blessé au genou droit pendant son travail. Un repos de quinze jours lui a été prescrit par M. le docteur Butruille.

Un apprêteur de l'établissement de MM. Hannart frères, s'est blessé en tombant. M. le docteur Derville, qui a examiné le blessé, Henri Bourgois, âgé de 36 ans, demeurant rue de Blanchonville, cour Moreau, lui a ordonné six jours de repos.

Le Comité de l'Union sociale et patriotique de Lys, a décidé de se réunir le samedi 9 juin 1901, à huit heures et demie dans toutes les sections. Objets : Formation des cadres ; communications importantes ; paiement des cotisations ; etc.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal se réunira lundi prochain, à cinq heures du soir, pour la formation des budgets, pour 1901, de la commune et du Bureau de Bienfaisance.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Dans l'atelier de construction de MM. Meyer et Houillon, fondeurs ouvriers, Fernand Proux, âgé de 30 ans, demeurant rue Desfer-Rochereau, s'est fait de nombreuses contusions en tombant d'une échelle. M. le docteur Lepers a prescrit un blessé six jours de repos.

Le courrier de l'établissement de MM. G. Page frères, fabricant, a été blessé au gros orteil du pied gauche par la chute du plomb. M. le docteur Boudou, qui a examiné le blessé, Dehaes, âgé de 13 ans, demeurant rue de Lezay, lui a ordonné six jours de repos.

L'un des ouvriers de MM. Ernault-Bayart frères, apprêteurs, s'est fait des contusions au côté gauche en tombant sur le bord d'une cuve. M. le docteur Piquet a examiné l'ouvrier, Prudent Delidique, âgé de 25 ans, demeurant rue Huil, et lui a ordonné huit jours de repos.

Dans la teinturerie de M. Léon Allart, s'est blessé au pied gauche en tombant. L'ouvrier, Alfred Legendre, âgé de 28 ans, demeurant rue Faidherbe, à Wattrelos, a été l'objet des soins de M. le docteur Druenne, qui lui a prescrit huit jours de repos.

Henri Lecotte, âgé de 32 ans, demeurant rue d'Agier, à Croix, travaillant pour le compte de M. Motte-Delecluse frères, teinturiers-apprêteurs, s'est blessé en tombant dans un tonneau de bois, qui lui a été ouvert par M. le docteur Dubar.

Un signeur de cartes de la filature de MM. Motte-Besut fils, a été blessé au médus de la main gauche, pendant son travail. M. le docteur Piquet, qui a examiné le blessé, Isidore Coutry, âgé de 26 ans, demeurant rue Newton, lui a ordonné quinze jours de repos.

Dans la teinturerie de M. Edmond Deschepper, l'un des ouvriers, Emile Romens, âgé de 18 ans, demeurant à Leers, s'est blessé à la cheville gauche, en portant une pièce de tissu. Il devra subir six semaines de repos prescrites par M. le docteur Piquet.

Un teinturier de l'établissement de M. Edmond Brovays-Deguyter a été de 27 mètres à hauteur de 3 mètres, le blessé Jules Torrens, âgé de 23 ans, demeurant rue de la Paix, lui a ordonné deux jours de repos.

Un tisserand, Augustin Doize, âgé de 28 ans, demeurant rue de la Campagne, occupé dans l'établissement de MM. Ternay et fils, a eu le médus de la main gauche écrasé par son métier. Il devra subir quinze jours de repos prescrites par M. le docteur Godefroy.

Georges Potté, âgé de 19 ans, demeurant rue de l'Alma, 10, occupé chez MM. Léon Clerc et Ploy, négociants, a été blessé au pied gauche par un clou. M. le docteur Dupré lui a prescrit huit jours de repos.

Un camionneur de la maison de M. J. Wintreber, en manœuvrant un tonneau d'huile à la gare, s'est blessé à la main gauche. M. le docteur Labbe a examiné le blessé, Joseph Decuyper, âgé de 28 ans, demeurant rue Bayart, et lui a prescrit un mois de repos.

Pierre Flanci, demeurant rue Pierre-de-Roubaix, travaillant pour le compte de M. Georges Leclercq, négociant en bois, s'est blessé au genou droit pendant son travail. Un repos de quinze jours lui a été prescrit par M. le docteur Butruille.

Un apprêteur de l'établissement de MM. Hannart frères, s'est blessé en tombant. M. le docteur Derville, qui a examiné le blessé, Henri Bourgois, âgé de 36 ans, demeurant rue de Blanchonville, cour Moreau, lui a ordonné six jours de repos.

Un tisserand, Augustin Doize, âgé de 28 ans, demeurant rue de la Campagne, occupé dans l'établissement de MM. Ternay et fils, a eu le médus de la main gauche écrasé par son métier. Il devra subir quinze jours de repos prescrites par M. le docteur Godefroy.

LA FÉE DU GILDO par Pierre SALES

ser-see parents... J'ai fait plaisir à Raymond en m'occupant moi-même de ce petit être, et j'en suis très heureuse. Et je te prie, Arnold, de ne plus me critiquer là-dessus.

l'héline brûlante les yeux hagards... Qu'est-elle dit ? — Qu'est-elle dit ? — Qu'est-elle dit ?

restée à Saint-Malo... Ou est-elle couchée au village ? Et tous ces, je crains bien que la journée ne se passe sans sans anicroches. Les autorités sont heureusement présentes.

et elle murmura instinctivement : — C'est qu'elle a vraiment l'air d'une folle ! Elle fit un appel, dans un grinçante sentiment de crainte ; mais la voix de Naïe fut si suppliante :